

Zeitschrift: Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires

Herausgeber: Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte

Band: 60 (1918)

Heft: 6

Artikel: Quelques mots au sujet de la fièvre aphteuse

Autor: Perusset

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-590649>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

gesund. Ich werde in Zukunft in infizierten Beständen auch alle Saugferkel mit Serum impfen, auch wenn sie noch so jung sein mögen.

Die Rotlaufimpfungen machen sich gestützt auf meine Erfahrungen folgendermassen:

- a) Simultanimpfung der gesunden Schweinebestände;
- b) Heilimpfung der an Backsteinblattern erkrankten Bestände, wobei kranke und scheinbar gesunde Schweine gleichviel Serum enthalten.
- c) Heilimpfung der mit akut verlaufenden Fällen („Bräune“) erkrankten Bestände, wie sub b) und nachfolgender Simultanimpfung wie sub a.

Um die Heilimpfung, die leider in meiner Praxis häufiger vorkommt als die prophylaktische, möglichst einfach und doch gut zu gestalten, wäre zu prüfen, ob sich dieselbe nicht auch als Simultanimpfung mit etwas erniedrigter Kultur- und erhöhter Serumdosis bewähren würde.

Quelques mots au sujet de la fièvre aphteuse.

Notre collègue Krebs de Glaris écrit dans les archives un article sur la fièvre aphteuse à la montagne.

Nous en avons pris connaissance avec plaisir et sommes pleinement d'accord avec lui sauf sur deux points que nous voudrions relever ici brièvement: il s'agit de la désinfection des animaux et du parage des pieds.

Monsieur Krebs estime que le soleil et la pluie se chargent mieux que nous ne pouvons le faire nous-mêmes de la désinfection des animaux; nous croyons une désinfection de la base des cornes et de tout le devant de l'animal indispensable, avec la fièvre aphteuse la police sanitaire ne nous semblerait pas terminée si l'animal n'était désinfecté. Pour ce qui est du parage des pieds et envisagé sous le

côté purement curatif nous estimons que ce travail surtout sur l'alpe peut être commencé dès que la maladie n'est plus dans sa phase aiguë c'est-à-dire pas avant la fin de la troisième semaine. Nous l'avons pratiqué dès cette date en 1914 et 15 sur des paturages et en 1916 à l'écurie *et avons toujours pu constater une amélioration sensible et immédiate dans la marche des animaux.* Il n'y a du reste qu'à voir ce qui se trouve entre les décollements (terre, pierres, herbes, aiguilles de sapin etc.) pour le comprendre.

Comme je le faisais observer dans un article sur le parer du pied à la suite de la fièvre aphteuse (maréchal ferrant suisse, sept. 1917) *une intervention devrait même avoir lieu dans les premiers jours si les animaux paraissent souffrir beaucoup des pieds afin de donner écoulement aux liquides aphteux et éviter la chute de l'onglon ou de grands décollements.*

Nous savons que les agriculteurs n'aiment pas que l'on pratique le parer des pieds à la montagne prétendant qu'ensuite les animaux ne peuvent plus marcher mais c'est certainement le contraire qui arrive et nous ne craignons pas d'avancer la thèse qui est *d'intervenir d'autant plus vite que la maladie sévit sous une forme plus grave, à la montagne tout spécialement. Avec des animaux d'écurie n'ayant pas besoin de se mouvoir et étant par cela même moins dangereux le parer peut s'effectuer plus tard, toutefois avant la levée du séquestre.*

Pour ce qui est de la police sanitaire, de deux choses l'une: ou le pied est dangereux pour la transmission de la contagion ou il ne l'est pas.

S'il l'est, ce que nous admettons tous, il n'y a pas lieu de conserver ce virus ambulant durant 7 ou 8 semaines. Telles sont les réserves que nous faisons en lisant l'intéressant travail de notre collègue Krebs.

Chiasso, mai 1918.

Perusset.